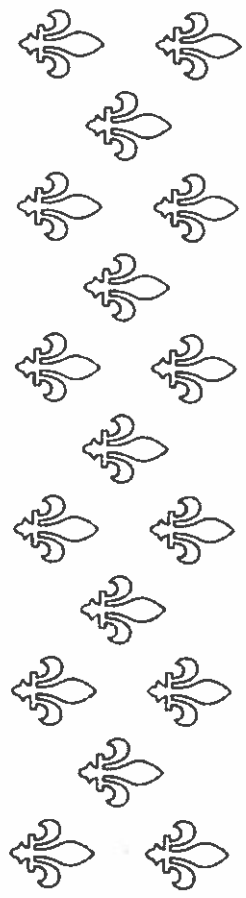


Verbatim R-3842

C-UC-0013

P-12 of 13 of 15



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTIÈME LÉGISLATURE

Regie de l'énergie

DOSSIER: R-3866-2013

DÉPOSÉE EN AUDIENCE
PAR L'UC

Date: 24 AVRIL 2014

Pièces n° NON

COTÉE

Journal des débats

de la Commission permanente de l'agriculture, des pêcheries,
de l'énergie et des ressources naturelles

Le mardi 12 février 2013 — Vol. 43 N° 13

Étude des crédits du ministère des Ressources
naturelles (4) : volet Énergie (suite)

Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon

OTTAWA

pour en arriver avec ce qu'on connaît aujourd'hui, les surplus importants. Puis j'aimerais aussi que vous expliquiez bien comme il faut la question du surplus. On a entendu beaucoup de questions, de commentaires, toujours depuis deux semaines. Là, sur l'apparence de surplus, soit en heure de pointe, de façon globale, de consommation cette année, la Pourriez-vous expliquer bien comme il faut la situation aux membres de la commission puis comment se prépare le processus ou se réalise le processus de planification chez Hydro-Québec?

M. Paradis : Mme la Présidente.

La Présidente (Mme Bouillé) : M. le député de Brome-Missisquoi.

M. Paradis : Les consentements doivent être vérifiés à chaque question.

La Présidente (Mme Bouillé) : Vous m'avez interrompu avant que je le dise, M. le député de Brome-Missisquoi. Donc, je m'adresse à la ministre : Y a-t-il consentement... Excusez, aux membres de la commission : Y a-t-il consentement pour que M. Vandal... Bien, en premier, Mme la ministre, c'est M. Vandal qui répondrait? • (10 h 10) •

Mme Ouellet : Je pense que c'est le mieux placé pour pouvoir parler de la planification d'Hydro-Québec.

La Présidente (Mme Bouillé) : Parfait. Y a-t-il consentement des membres de la commission? Merci beaucoup, M. Vandal, la parole est à vous.

M. Vandal (Thierry) : Merci, Mme la Présidente. Je sais que c'est une question importante pour les membres de cette commission. Il en a été beaucoup question, de tout ce volet des surplus et de la planification. Donc, j'ai préparé, et je le partagerais avec les membres de la commission si vous le permettez, Mme la Présidente, un document très, très court, mais qui va nous permettre de couvrir l'ensemble du sujet, de la planification et des surplus, comment on est arrivé là, qu'est-ce qui reste devant nous, avec une perspective qui est une perspective de l'historique récent sur le sujet. Donc, avec votre permission, Mme la Présidente, je distribuerais aux membres de la commission ces fiches qui vont nous permettre de couvrir le sujet de façon complète.

Document déposé

La Présidente (Mme Bouillé) : Je vous autorise à distribuer le document en question, M. Vandal. Avez-vous des compléments d'information à donner suite à la distribution ou... Oui, parfait.

M. Vandal (Thierry) : Oui, oui, oui. Le document va nous permettre d'accompagner les explications.

La Présidente (Mme Bouillé) : Parfait. La parole est à vous, M. Vandal.

M. Vandal (Thierry) : Je vais juste attendre, si vous permettez, Mme la Présidente, que les membres aient le document devant les yeux. Ça va être plus facile.

La Présidente (Mme Bouillé) : Je suis d'accord.

Une voix : ...

La Présidente (Mme Bouillé) : Oui? Question de règlement?

M. Trudel : Oui, effectivement. Le temps est suspendu, puis ça ne sera pas déduit...

La Présidente (Mme Bouillé) : Le temps n'est pas... Le temps court toujours, M. le député de Saint-Maurice.

M. Trudel : Non. Il coule toujours.

La Présidente (Mme Bouillé) : Donc, je vais donner 30 secondes encore et je vais demander à M. Vandal de répondre.

M. Vandal (Thierry) : Donc, le document...

La Présidente (Mme Bouillé) : Un instant! Un instant, M. Vandal. Donc, je confirme le dépôt d'un document de quatre pages par Hydro-Québec. La parole est à vous, M. Vandal.

M. Vandal (Thierry) : Merci. Donc, Mme la Présidente, ce document, qui comporte quatre fiches, permet d'expliquer, dans un premier temps, et c'est la première fiche, la planification qui a été faite par Hydro-Québec de ses approvisionnements en remontrant au début de la décennie précédente, c'est-à-dire à l'année 2001-2002, et expliquer

pourquoi est-ce qu'il y a aujourd'hui des surplus au niveau du distributeur au Québec, Hydro-Québec comme distributeur au Québec.

En 2001, à la fin de l'année 2001, on a déposé un plan d'approvisionnement, comme la Loi sur la Régie de l'énergie nous y engage, qui couvrait la période de 10 ans, 2002 jusqu'à 2011. Vous avez, sur cette première fiche là, la prévision qu'Hydro-Québec faisait et qui était incluse dans le plan d'approvisionnement jusqu'à l'horizon 2011. C'est la ligne en bleu.

Donc, ce qu'on prévoyait qui allait être requis pour approvisionner le marché du Québec — c'était la ligne en bleu — on parlait d'un niveau d'à peu près 170 milliards de kilowattheures pour atteindre un niveau d'à peu près 190 milliards de kilowattheures. La ligne en vert, c'est la consommation effective du marché du Québec sur l'ensemble de la période, incluant l'année 2012. La ligne, donc, qui apparaît en vert et qui est intitulée *Réels*, la consommation réelle.

Vous pouvez constater que, jusqu'en 2007, la consommation a oscillé autour de notre prévision, donc il y avait peu d'écart entre la prévision qu'on avait faite en 2001 et la consommation effective du marché du Québec jusqu'à l'horizon 2007. En 2007, est intervenu, dans un premier temps, un recul significatif de la demande industrielle dans le secteur des pâtes et papiers. Ça, ça a été précédé la grande récession de la fin de l'année 2008-2009. On a connu, au Québec, un recul significatif, des fermetures, on s'en rappelle, des fermetures significatives dans le secteur des pâtes et papiers, de telle sorte que la consommation industrielle de l'ensemble du marché du Québec est passée d'un niveau de 73 milliards de kilowattheures qu'elle était en 2007 à tout juste au-delà de 63 milliards de kilowattheures deux ans plus tard, donc un recul de 10 milliards de kilowattheures, un recul, donc, très, très significatif.

Le reste des secteurs, le secteur résidentiel, commercial, connaissent une progression normale dans les circonstances, mais on a connu ce recul extrêmement important dans le secteur industriel. S'il y a des surplus aujourd'hui au niveau de nos approvisionnements, c'est bien le résultat, le fait de ce recul de la consommation industrielle, un recul qui ne pouvait pas être prévu, bien sûr, en 2001, 2002 ou 2003 et même jusqu'en 2005. Je me rappelle, en 2005, Mme la Présidente, lors des audiences à la Régie sur notre plan d'approvisionnement, l'état d'avancement, certains régisseurs et certains intervenants soulignaient même qu'ils croyaient qu'Hydro-Québec sous-estimait la consommation à venir. Et donc, s'il y a aujourd'hui surplus, c'est parce qu'il y a eu un recul de la consommation industrielle, un recul extrêmement appréciable de la consommation industrielle. Même aujourd'hui, près de cinq, six ans plus tard, en 2012, la consommation industrielle est inférieure à ce qu'elle était en 2007. C'est pour ça qu'il y a des surplus aujourd'hui.

Par ailleurs, pourquoi est-ce que ces surplus-là sont appelés à durer encore une certaine période, encore un certain nombre d'années? Je vous amène à la fiche 2. C'est parce qu'après le début de la décennie précédente, après 2002, les décisions sur les approvisionnements d'électricité n'ont pas été le fait d'une planification de besoins d'Hydro-Québec mais le fait de décisions, que l'on respecte comme société d'État, bien sûr, mais de décisions de stratégie industrielle, de développement industriel de la part du gouvernement du Québec, ce qui a donné, après 2009, à compter de 2009, un ensemble de programmes ou de décrets pour des approvisionnements que vous constatez dans le secteur de la biomasse, de l'éolien, de la petite hydraulique, qui ont représenté un total de 1 000 MW. Donc, s'il y a des surplus qui sont appelés à durer encore un certain nombre d'années, c'est parce que, malgré un recul de la consommation, malgré un recul évident des besoins, pour des raisons que l'on respecte comme société d'État, qui ne nous appartenent pas, mais que l'on respecte, le gouvernement, pour des raisons de stratégie industrielle, de développement, a mis de l'avant un ensemble de programmes. C'est pour ça, Mme la Présidente, que les surplus vont durer encore bon nombre d'années.

La troisième fiche vous explique maintenant, Mme la Présidente et membres de la commission, comment on a géré la situation, comment on a fait en sorte de gérer cette situation de surplus là. Vous constaterez, on a mis ici tous les approvisionnements mis de l'avant par Hydro-Québec ou par des décrets du gouvernement depuis le début de la décennie précédente, depuis 2001.

Il y a eu un appel d'offres qui a été mis de l'avant par Hydro-Québec en 2002 qui a donné lieu à une centrale dont il a été beaucoup, beaucoup question, la centrale de Bécancour, TransCanada Énergie, à Bécancour, pour 500 quelques mégawatts. Si vous le constatez, c'est le seul approvisionnement qui est un approvisionnement qui, si je peux dire, est modulable, dans le sens où tous les autres approvisionnements qui ont été engagés soit par Hydro-Québec ou par des décisions du gouvernement conduisent à des productions qui ne sont pas sous le contrôle d'Hydro-Québec. C'est de l'éolien, une fois que c'est construit, ça tourne. C'est de la biomasse, c'est associé directement aux procédés industriels des papeteries ou autres, ça tourne, ça produit de l'électricité. Le seul approvisionnement sur lequel on avait encore un certain contrôle, on pouvait moduler, c'était cette centrale de Bécancour, de TransCanada Énergie. Ce qu'on pouvait faire, c'était payer les coûts fixes, bien sûr, parce que la centrale était construite, mais au moins éviter de produire de l'électricité qui était déjà en surplus en évitant de brûler du gaz naturel. C'est ce qu'on a fait. Donc, on a suspendu la production de TransCanada Énergie à partir de la fin de l'année 2007, quand on a constaté qu'on avait des surplus.

L'autre élément de gestion, ça a été celui de tenir des approvisionnements. Hydro-Québec Production, qui fournit beaucoup d'électricité dans le marché du Québec, plutôt que de livrer sur ses contrats, soit le patrimonial soit les autres contrats, a retenu ces approvisionnements-là dans ses stocks et a exporté cette électricité-là. Dans les deux cas, c'est comme ça, avec la modulation TransCanada Énergie et avec le transfert vers les marchés d'exportation de production hydroélectrique d'Hydro-Québec Production, qu'on a géré, qu'on a résorbé les surplus sur l'ensemble de la période.

Je vous amène à la quatrième fiche. La quatrième fiche établit le portrait qui se veut le plus juste possible, vu la perspective d'aujourd'hui, de ces surplus qu'on peut anticiper jusqu'à la fin de la présente décennie. Si vous regardez, Mme la Présidente, on a, en bleu, les approvisionnements totaux qui sont prévus sur la période, entre 2013 et 2020, donc qu'est-ce qui est contracté, qu'est-ce qu'on prévoit qui va être produit et disponible pour le marché du Québec. En vert, vous avez la prévision que l'on fait aujourd'hui de la consommation et donc des besoins du marché du Québec.

Eolien hors
modulable

Les deux lignes se rejoignent à l'horizon de la fin de la décennie. Aujourd'hui, il y a un écart, il est de l'ordre de 5 et 10 TWh. L'ensemble des surplus sur la période, donc l'aire entre les courbes, représente 21,4 milliards de kilowattheures. C'est ça, les surplus. Quand on parle des surplus, on parle de 21,4 milliards de kilowattheures d'électricité, essentiellement éolienne ou biomasse, contractés, et qui va être produite, et qu'on va gérer en modulant, comme je le mentionnais, de l'hydroélectricité ou TransCanada Energie.

Juste pour mettre les choses en perspective, les seuls approvisionnements qui ont été décrétés par le gouvernement — pour des raisons que l'on respecte mais qui ne proviennent pas de la planification d'Hydro-Québec — depuis 2008 représentent à eux seuls, sur cette même période, 24 milliards de kilowattheures. Donc, il y a plus d'approvisionnements qui ont été décrétés après 2008, après le constat évident qu'il y avait des surplus, pour des raisons que l'on respecte mais qui ne relèvent pas de la planification d'Hydro-Québec, qu'il y a de surplus réels prévus. Alors, c'est pour ça qu'il va y avoir des surplus qui vont durer encore un certain nombre d'années. Et Hydro-Québec va faire le mieux pour faire en sorte de résorber, de gérer ces approvisionnements-là en espérant qu'il y ait une croissance soutenue de la demande, au Québec, qui pourrait faire en sorte de devancer la période où les surplus auront disparu, mais, sinon, en étant ces surplus-là de façon la plus optimale possible.

Je voudrais répondre à une question qui certainement vous intéressera : Qu'est-ce que ça coûte, tout ça? Qu'est-ce qu'il va en coûter, et comment est-ce que l'équation économique de tout ça peut être évaluée? D'abord...

La Présidente (Mme Boullé) : M. Vandal, en une minute.

M. Vandal (Thierry) : Dans ce cas-là, j'aimerais autant que la question soit posée, parce qu'en une minute je pense que ça va être un peu court. Mais, si la question intéresse les membres, il me fera plaisir de poursuivre sur ce volet-là.

M. Trudel : La question, en fait...

La Présidente (Mme Boullé) : M. le député de Saint-Maurice.

M. Trudel : La question me brûle. Répondez-y donc tout de suite, s'il vous plaît.

Des voix : ...

M. Trudel : C'est ça, oui.

La Présidente (Mme Boullé) : La parole est à vous.

M. Trudel : Mais je suis certain...

Des voix : ...

La Présidente (Mme Boullé) : ... vous donner la parole.

Des voix : ...

• (10 h 20) •

La Présidente (Mme Boullé) : Il reste moins de une minute maintenant.

Une voix : ...

La Présidente (Mme Boullé) : Oui, oui, oui. On vous donnera tout le temps...

Des voix : ...

La Présidente (Mme Boullé) : ... un bloc d'échange pour le groupe parlementaire représentant l'opposition officielle. M. le député de Brome-Missisquoi, vous avez la parole.

M. Paradis : Vous me permettez, dans un premier temps, de vous saluer, saluer le personnel qui vous accompagne, saluer les membres ministériels et des oppositions qui forment cette commission, saluer le personnel qui accompagne Mme la ministre, les gens d'Hydro-Québec, M. Vandal particulièrement, saluer Mme la ministre.

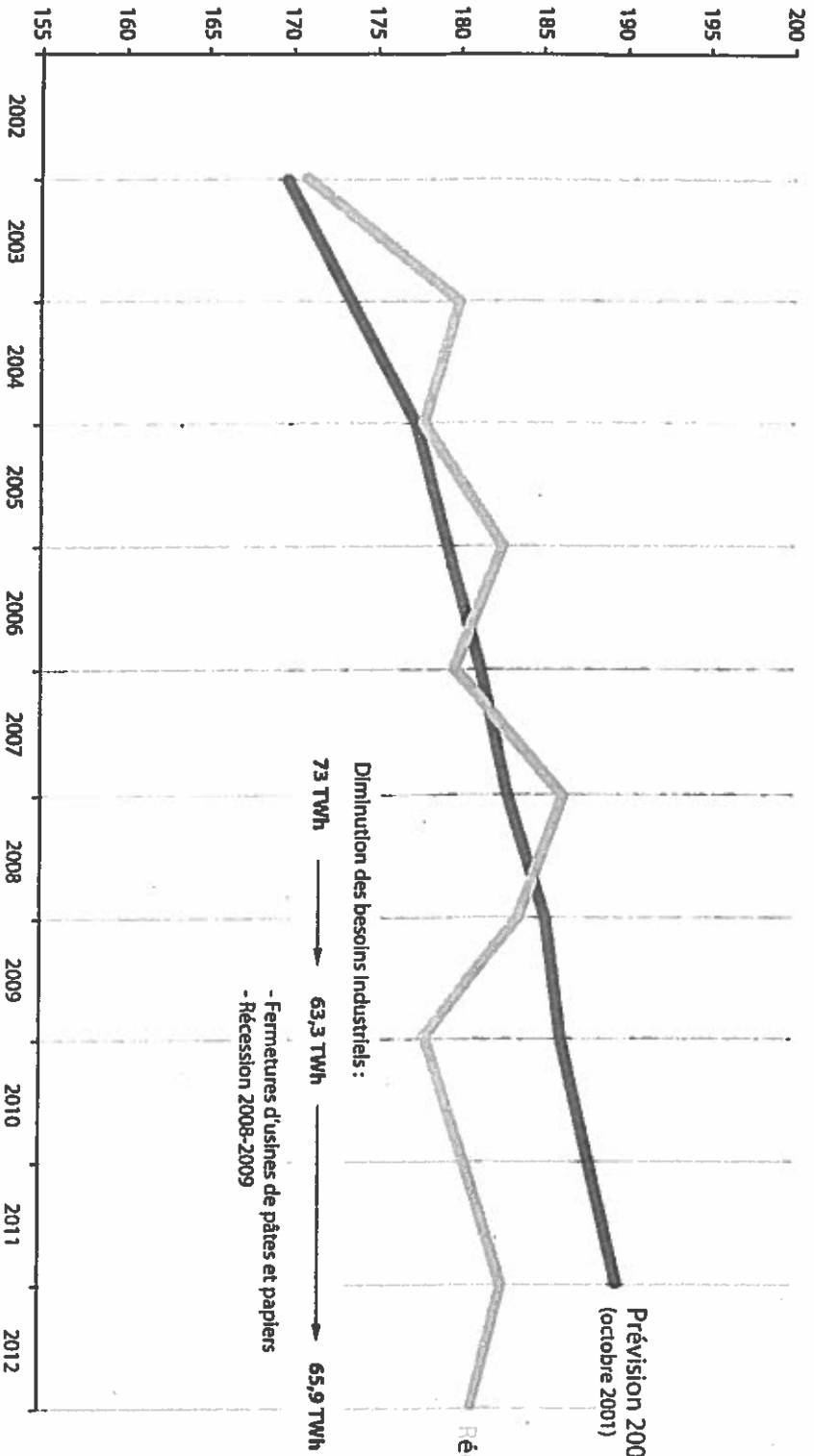
À la page 4 du tableau, là, qui vient de circuler, moi, je constate que le tableau est quand même assez récent, parce qu'il tient compte, entre autres, de la décision du 5 février 2013 du gouvernement du Québec de mettre fin au programme d'achat des petites centrales. Donc, je prends pour acquis qu'il est postérieur et qu'il est d'actualité.

Ceci étant dit, ce tableau doit tenir compte également de l'ensemble de la situation énergétique au Québec, donc de l'ensemble des crédits qui sont alloués au ministère des Ressources naturelles. Et je pense que les gens qui ont suivi nos travaux vont se rappeler que ces crédits-là sont amputés de façon drastique.

On a amputé, au niveau gouvernemental, les budgets, là, de l'Agriculture, de l'Énergie, au Travail, mais on n'en a pas amputé un de façon aussi importante que le ministère des Ressources naturelles, le ministère qui touche les régions du

Évolution des besoins en énergie 2002-2012

TWh/an



Prévisions des besoins au Plan d'approvisionnement 2002-2011
 Sources :
 Dossier R-3470-2001 - Approvisionnement additionnel et
 stratégie proposée - Déposé à la Régie de l'énergie le 25 octobre 2001

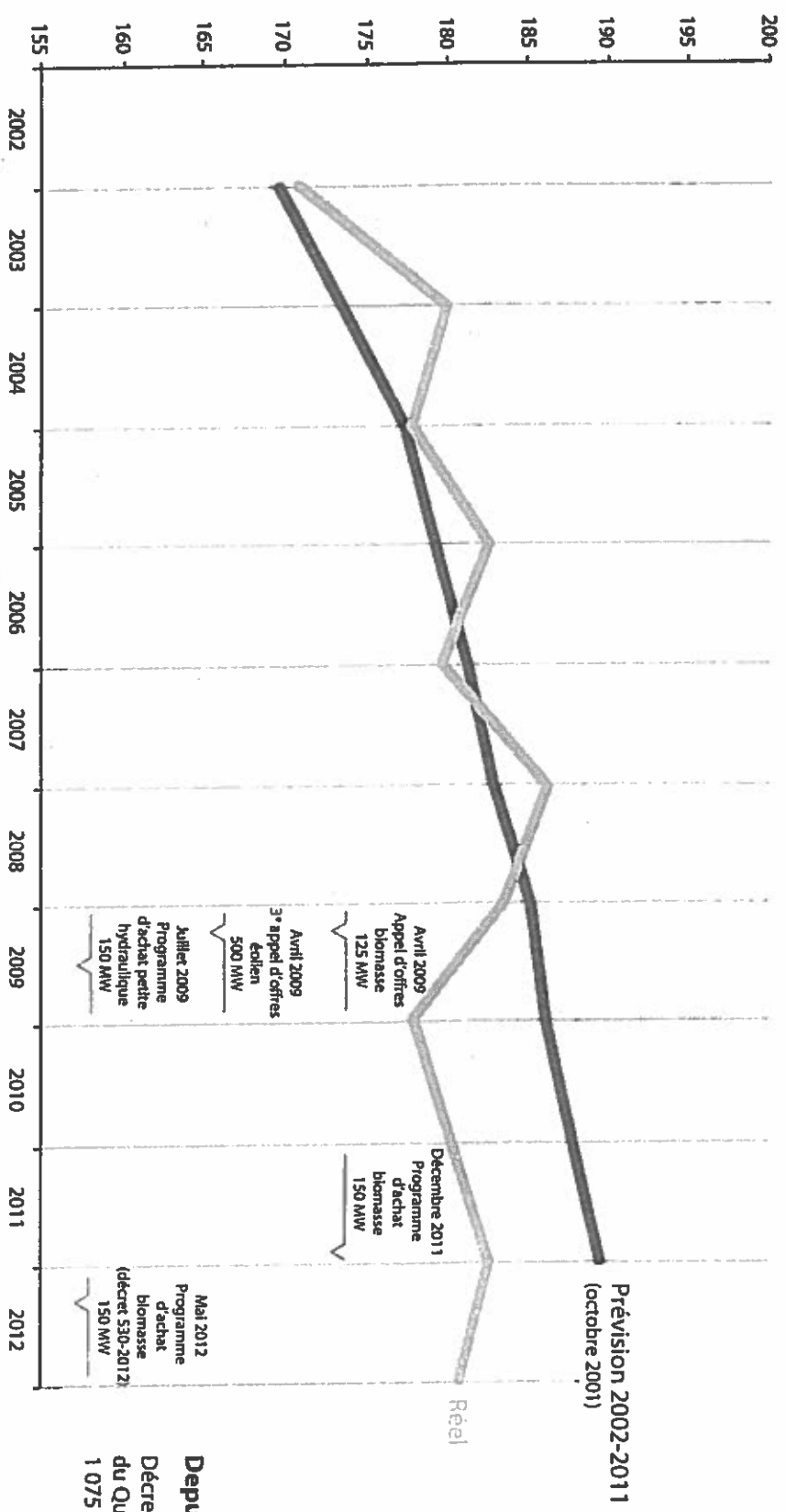
Baseline réelle
 Sources :
 - Rapports annuels d'Hydro-Québec Distribution (2002-2011)
 - Déposés à la Régie de l'énergie
 - Hydro-Québec Distribution (2012)

Depuis 2008
 Diminution des besoins
 industriels au Québec



Achats d'énergie depuis 2008 liés à des décrets gouvernementaux

TWh/an



Prévisions des besoins au Plan d'approvisionnement 2002-2011
 Sources :
 Dossier R-3470-2001 - Approvisionnement additionnel et stratégie proposée - Déposé à la Régie de l'énergie le 25 octobre 2001

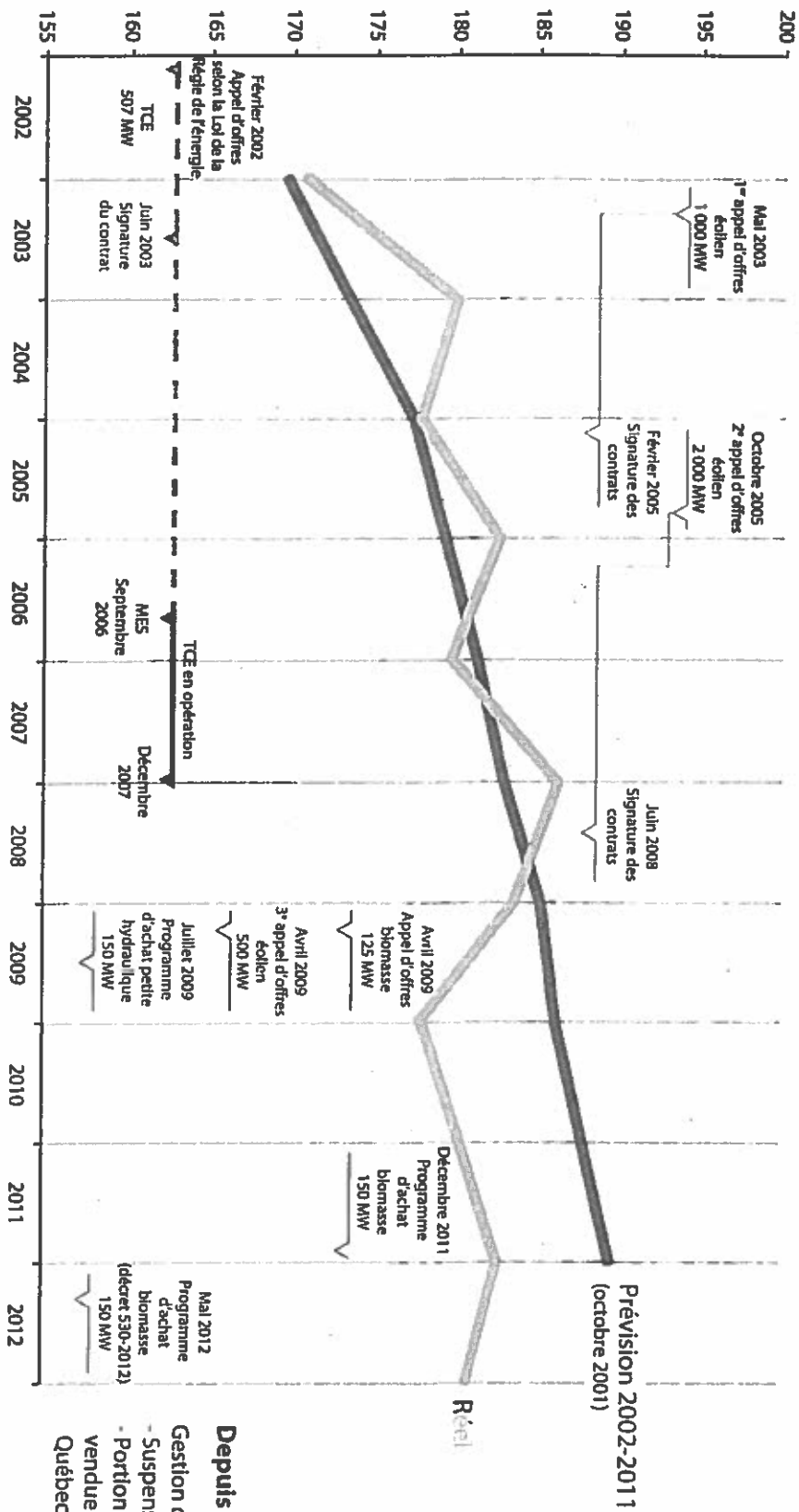
Besoins réels
 Sources :
 - Rapports annuels d'Hydro-Québec Distribution (2002-2011)
 - Déposés à la Régie de l'énergie
 - Hydro-Québec Distribution (2012)

Depuis 2008
 Décrets du Gouvernement
 du Québec pour des achats de
 1 075 MW



Évolution des besoins et gestion des surplus en énergie 2002-2012

TWh/an



Prévisions des besoins au Plan d'approvisionnement 2002-2011
 Source : Dossier R-3470-2001 - Approvisionnement additionnel et stratégie proposée - Déposé à la Régie de l'énergie le 25 octobre 2001

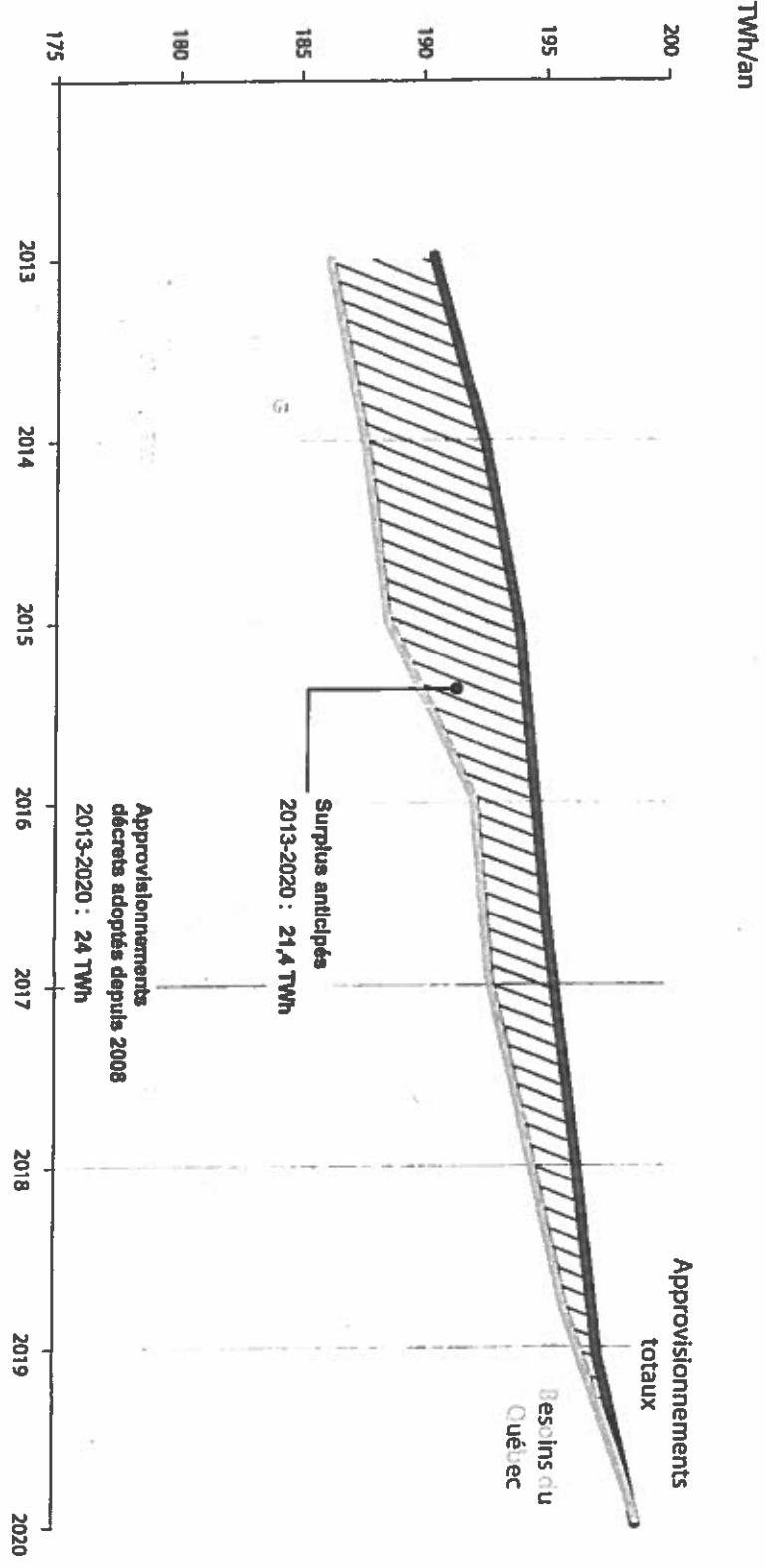
Besoins réels
 Sources : - Rapports annuels d'Hydro-Québec Distribution (2002-2011)
 - Déposés à la Régie de l'énergie
 - Hydro-Québec Distribution (2012)

Depuis 2008

- Gestion des surplus :
- Suspension de TCE
- Portion de l'électricité patrimoniale vendue à l'exportation par Hydro-Québec Production



Surplus anticipés 2013-2020 (après la terminalison du programme d'achat de petites centrales hydroélectriques)



Sources :
- *Etat d'avancement 2012 du Plan d'approvisionnement 2011-2020*, déposé à la Régie de l'énergie le 1^{er} novembre 2012.
- *Décision du gouvernement du Québec du 5 février 2013* (Fin du programme d'achat de petites centrales hydroélectriques)

De 2013 à 2020
Surplus anticipés
de 21,4 TWh

